

**Monsieur le Président,**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la 4<sup>ème</sup> Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines anti personnel. Nos félicitations s'adressent également aux membres du Bureau.

Je souhaite, en outre, remercier la présidence de la Conférence pour ses efforts dans la préparation de nos travaux notamment dans l'élaboration des documents de la Conférence, lesquels jettent les bases du nouveau cycle intersessions. Je voudrais vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de vos responsabilités et de sa pleine coopération pour la réussite de nos travaux.

C'est aussi l'occasion d'exprimer la gratitude de ma délégation à vous, et par votre entremise, au gouvernement du Royaume de Norvège, pour les efforts déployés pour entourer cette Conférence de toutes les conditions de succès. Le choix de la tenue de cet important événement à Oslo traduit indéniablement la reconnaissance de la Communauté internationale à la Norvège pour son rôle et son engagement dans la lutte contre les mines antipersonnel.

**Monsieur le Président,**

Vingt ans après l'entrée en vigueur de la Convention, nous ne pouvons qu'être fiers des réalisations accomplies et qui traduisent la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la Convention. La Convention s'est ainsi affirmée comme un cadre normatif international bannissant ces engins meurtriers. La baisse considérable dans l'emploi de ces engins de par le monde témoigne de la force de ses normes qui se sont imposées en tant que règles de conduite y compris pour les Etats non parties. Nous sommes aujourd'hui 164 Etats parties qui ont pris l'engagement solennel de contribuer à la consécration effective des nobles objectifs de la Convention.

Ensemble, nous avons nettoyé plus de 128 km<sup>2</sup> de zones infectées et détruit plus de 53 millions de stocks de mines où chaque effort consenti, individuellement ou collectivement, équivaut à des vies humaines sauvées. Ensemble, nous avons fait en sorte que les besoins spécifiques des milliers de victimes soient mieux compris et leur situation bien meilleure qu'auparavant. Ces réalisations attestent que l'objectif de bâtir un monde sans mines d'ici 2025 pourrait être réalisé.

Nous sommes tous fiers d'avoir contribué à ces résultats qui n'auraient pas été possibles sans l'engagement des Etats parties et des Organisations internationales, à leur tête l'ONU. Nous saluons aussi les efforts et le travail accompli sans relâche de la société civile, de la Campagne internationale contre les mines, du CICR et d'autres acteurs.

Cependant, force est de reconnaître que la réalisation des objectifs de la Convention demeure encore hors de notre portée dans l'immédiat. La Convention n'est pas encore parvenue à l'universalité à laquelle nous aspirons, des Etats parties peinent à mettre en

œuvre les obligations contractées. Certains États parties n'ont pas pu détruire leurs stocks de mines dans les délais. D'autres ont été contraints à recourir aux demandes de prolongation du délai pour nettoyer les zones minées.

Parmi les causes qui ont empêché les États parties à honorer leurs engagements, figure le manque de moyens financiers, matériels et techniques pour faire face au problème des mines. Le partenariat mis en place dans le cadre de la Convention entre les pays affectés, les pays donateurs, les Organisations internationales et la Société civile, notamment dans le cadre de l'approche individualisée, devrait s'adapter aux besoins, priorités et contextes auxquels ces États sont confrontés.

**Monsieur le Président,**

Cette Conférence d'examen constitue, pour cela, une occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et prendre les mesures nécessaires afin de surmonter les difficultés rencontrées et insuffler, ainsi, un nouveau souffle à la Convention. À cette fin, il est essentiel de consolider et de renforcer les acquis en poursuivant nos efforts collectifs et individuels pour être au rendez-vous d'un monde exempt de mines en 2025.

Les domaines d'action identifiés par le Plan d'Action d'Oslo, à adopter à l'issue de cette Conférence, pourraient servir de repères dans nos actions lors du prochain cycle intersession. Cependant, **les actions retenues doivent être conformes aux obligations contractées par les États parties et répondent à leurs priorités et ne pas constituer une charge supplémentaire pour ces États.**

Il est important, dans ce cadre, de faire l'effort nécessaire pour renforcer davantage le cadre de partenariat qui sous-tend la Convention en vue d'assurer des ressources suffisantes aux pays affectés pour qu'ils puissent s'acquitter complètement de leurs obligations. Car, au-delà du caractère solennel de nos délibérations, c'est par les actes que nos engagements seront jugés.

Il est également important de redoubler d'efforts en vue de favoriser l'adhésion à la Convention des États qui ne l'ont pas encore fait. L'absence de l'universalité de la Convention constitue un véritable défi et une entrave réelle à la portée et à l'efficacité de nos efforts. Nous lançons ainsi un appel à ces États pour qu'ils se joignent à nous dans notre œuvre humanitaire pour débarrasser le monde de ces engins meurtriers.

**Monsieur le Président,**

Profondément meurtrie par les millions d'engins posés par l'Armée coloniale française pour étouffer le combat de son peuple pour la liberté, l'Algérie a mené un travail de long court pour faire face à la problématique des mines, juste après le recouvrement de la souveraineté nationale en 1962, c'est à dire plus de trois décennies avant l'adoption de la Convention d'Ottawa.

Résolument engagée en faveur de la Convention depuis sa ratification en 2001, l'Algérie



n'a ménagé aucun effort pour la mise en œuvre de ses dispositions. Elle est aujourd'hui, plus que jamais déterminée à apporter sa contribution pour la réalisation de ses objectifs. À ce titre, l'Algérie qui a participé régulièrement aux activités de la Convention, y compris celles de ses différents Comités, a parvenu à tenir ses engagements dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention en achevant, en 2017, les opérations du déminage conformément à ses engagements, et au-delà des ses engagements en procédant à la destruction du stock restant des mines antipersonnel.

En matière d'assistance aux victimes des mines sous ses différentes composantes, des efforts considérables ont été déployés par le gouvernement algérien en vue d'assurer leur prise en charge. Le dispositif législatif et réglementaire vise à répondre aux besoins de cette population aux plans sanitaire, psychologique et socioéconomique. Ainsi, le dispositif national a étendu et systématisé l'aide aux victimes des mines antipersonnel et à leurs familles et a proscrit toute forme de discrimination.

L'Algérie s'efforce, par la mise en œuvre au quotidien de la Convention de contribuer à la réalisation de certains des Objectifs du Développement Durable. En effet, en se conformant aux dispositions de la Convention, notre objectif n'est autre que d'offrir à chaque citoyen la possibilité de jouir d'une vie décente, longue et saine dans un environnement stable et sûr.

Je vous remercie